





Sécuriser les mezzanines

Équiper les mezzanines et plateformes situées en hauteur d'escaliers, de garde-corps et de moyens mécanisés pour la manutention des charges contribue à limiter les chutes au travail.

• Vérifiez que les mezzanines sont adaptées

- Veillez à ce que le garde-corps soit constitué d'une lisse (barre horizontale) dont la hauteur est comprise entre 1 et 1,1 m, d'une lisse intermédiaire à mi-hauteur et d'une plinthe afin d'éviter tout risque de chutes.
- Vérifiez que l'éclairage est adapté (100 lux minimum) et non éblouissant.

• Équipez les mezzanines d'accès adaptés

- L'accès à la plateforme doit être réalisé par un escalier et, éventuellement, un ascenseur.
- Utilisez des aides mécanisées pour monter et descendre les charges lourdes :
 appareils de levage adaptés et zone de dépose de charge équipée d'un gardecorps écluse,
- convoyeur mécanisé.

• Informez vos salariés

Il est important d'informer les salariés sur les risques de chutes et, notamment, de leur demander de :

- éviter le port manuel de charges dans les escaliers : il doit être limité à des charges légères et peu encombrantes permettant la tenue de la main
- ne pas utiliser téléphone, montre connectée ou tablette lors des déplacements.
- signaler les anomalies présentes sur l'installation (escalier, garde-corps, allées de circulation...).

Cette information est à renouveler régulièrement.

